

N/REF : 10/03/2026 10H47 C:000039 I:00114
V/REF : AC/C41917
V/Email reçu le Mardi 10/03/2026 a 10H47

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
60 Avenue du Canada
CS50147
35201 RENNES CEDEX 2

V/REF.IMM. CPH
IMMEUBLE : SQ COPENHAGUE -CPH
1/2/3, SQUARE DE COPENHAGUE
10, RUE DE SUEDE
35200 RENNES

Rennes, le 30 Mars 2026

Référence Marché: 024054-PBS-003

LOCALISATION : 1 SQUARE DE COPENHAGUE - ALTEMEL/AYDIN 07 45 21 85 28
ETAGE 1 - PORTE 7069

MOTIF : REFIXATION LAVABO

Donneur d'ordre : M. C YAUCAT-GUENDI

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de plomberie en partie privative.

INTERVENTION DU 25/03
MISE EN PLACE DU VEHICULE ET DU MATERIEL
REFECTION DE ONZE CARREAUX DE FAIENCE
FOURNITURE ET POSE DE JOINTS D'ÉTANCHÉITÉ
REPRISE FIXATION LAVABO
CONTROLE BON FONCTIONNEMENT
CONTROLE BONNE ÉTANCHÉITÉ
FIN DE CHANTIER ET REPLI DU MATERIEL

OBSERVATIONS : MG LCOMPTER Email envoyé le 26/03/26 a 16H38 M. C YAUCAT-GUENDI

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Déplacement d'un VEHICULE ATELIER équipé de matériel de plomberie
(poste a souder, raccords et longueurs de tuyaux de différents diametres,
génératrice 220 volts, perceuse, tronçonneuse, etc).
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel (si
nécessaire).

Réalisation du travail conformément aux regles de l'art.

Vérification en fin d'intervention de la bonne exécution, contrôle de
l'étanchéité (si nécessaire).

Nettoyage du chantier. Evacuation des détritrus (si nécessaire).

Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).

Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Les temps facturés comprennent : le déplacement aller-retour de notre véhicule

auquel s'ajoute le temps sur place (Heure de départ - heure d'arrivée).

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

1,00	PBL082-Refixation lavabo	1	123,50	123,50
1,00	PBL169-FP.Faïence blanche 15*15/m2	1	144,08	144,08
TOTAL H.T.				267,58
T.V.A. a 10,00%				26,75
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>294,33</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 30 Avril 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.